

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020

Présents : Sandrine BALLU, Marie-Pierre BAROUX, Laura BRUNEL, Laurent CARVAT, Pascal FAYOLLE, Emeric FORESTIER, Antoine GALLAND, Jean-Claude LACROIX, Anne-Marie KOTYLEWSKI, Sébastien LARGE, Magali LEGROS, Fabrice LONGEFAY, Maurice MEGARES, Cécile MORET-NIZET, Jocelyne ORTON, Anne REBOULE, Alexandra RIBEIRO DIAS, Charlotte SOCIE,

Martin TRESCA excusé

Secrétaire de séance : Emeric FORESTIER

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 Novembre 2020 à l'unanimité

1 Election d'un adjoint suite à une démission

Fabrice Longefay, Maire, rappelle que Monsieur Maurice Mégares 2^{ème} adjoint a donné sa démission qui a été acceptée par Monsieur le Préfet en date du 25 novembre dernier. Avant de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint, il donne la parole à Maurice Mégares. Ce dernier explique qu'il démissionne avec beaucoup de regrets mais qu'il ne peut malheureusement pas concilier sa vie professionnelle avec la responsabilité d'un poste d'adjoint qui prend énormément de temps. Il remercie Monsieur le Maire qui l'a aidé et accompagné dans cette mission. Il indique qu'il a souhaité rester conseiller municipal car il a envie d'œuvrer pour sa commune qu'il habite depuis 1994 et également par respect pour les électeurs qui l'ont élu.

M. Jean-Claude Lacroix se porte candidat pour le poste d'adjoint.

M. le Maire appelle chaque membre du conseil pour voter à bulletin secret.

Les assesseurs (Charlotte Socié et Antoine Galland) procèdent au dépouillement des bulletins.

Jean-Claude Lacroix est élu 5^{ème} adjoint avec 18 voix (à l'unanimité) et est immédiatement installé.

2 Détermination du montant des indemnités de fonction des adjoints et du conseiller délégué

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 23 mai, a fixé à 5 le nombre d'adjoints. Les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoints sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de fonction publique.

Les adjoints d'une commune de notre strate démographique perçoivent un maximum de 19.80 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit un montant brut de 770.10 € (valeur janvier 2020). Concernant les adjoints, il sera proposé une indemnité à hauteur de 80 % donc un taux de 15.84 % de l'indice brut terminal de la fonction publique soit un montant brut de 616.08 € pour les quatre premiers adjoints et une indemnité à hauteur de 53.33 % donc un taux de 10.56 % soit un montant brut de 410.72 € pour le cinquième adjoint

Monsieur le Maire informe qu'il a nommé un conseiller délégué par arrêté municipal à savoir Monsieur Laurent Carvat, il est proposé pour ce dernier une indemnité à hauteur de 26.67 % soit un taux de 5.28 % pour un montant brut de 205.38 €.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3 Modification de certaines commissions communales suite à l'élection du nouvel adjoint

Monsieur le Maire, informe que suite à l'élection du nouvel adjoint, certaines commissions doivent être modifiées : Jean-Claude Lacroix, Magali Legros et Marie- Pierre Baroux souhaitent intégrer la commission « mise en valeur du patrimoine » et Anne Reboule souhaite intégrer la commission « environnement et paysage ».

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Suite à cet accord, la commission « mise en valeur du patrimoine » est composée de : Jean-Claude Lacroix, Maurice Mégares, Martin Tresca, Pascal Fayolle, Laurent Carvat, Magali Legros, Marie-Pierre Baroux et la commission « environnement et paysage » est composée de : Sandrine Ballu, Magali Legros, Antoine Galland, Marie-Pierre Baroux, Anne Reboule

Il est rappelé que le Maire est Président de droit de toutes les commissions.

4 Augmentation du temps de travail concernant le poste d'adjoint technique territorial (passage de 19/35h à 20/35h)

Monsieur Jean-Claude Lacroix, adjoint aux finances, informe que M. Armand Monfray, adjoint technique (19/35h) au service voirie quittera ses fonctions au 31/12/2020. Un recrutement a été lancé et il est proposé de passer ce poste à 20h par semaine car le nettoyage des WC public était assuré jusqu'à présent par une société une fois par semaine et ce travail serait confié au nouvel agent, ce qui permettrait de nettoyer ces WC plus souvent si cela est nécessaire

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'augmentation du temps de travail de 19h à 20h par semaine pour le poste d'adjoint technique.

5 Avenant n°1 au lot n°10 concernant le marché de travaux de l'école maternelle-restaurant scolaire

Monsieur Laurent Carvat conseiller délégué aux travaux, informe que des travaux supplémentaires porte sur un ragréage d'une superficie de 180 m² afin de permettre une meilleure finition pour la pose d'un sol souple.

Le coût de cet avenant est de 2 280.60 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

6 Avenant n°3 au lot n°1 concernant le marché de travaux de l'école maternelle-restaurant scolaire

Monsieur Laurent Carvat conseiller délégué aux travaux, informe que des travaux supplémentaires sont proposés afin de prévoir les réseaux nécessaires pour procéder au raccordement VRD lors de la construction de la future école et ainsi ne pas être obligé de recasser. L'avenant concerne également la fourniture et pose d'une alarme pour la pompe de relevage et l'obturation de la fenêtre du réfectoire. Le montant de cet avenant est de 8 076.60 € TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7 Clôture du budget de la zone d'activité de Blaceret

Monsieur Jean-Claude Lacroix adjoint aux finances, indique que le budget de la zone d'activité de Blaceret a été créé en 2004, que l'ensemble des terrains sont vendus et que les travaux sont terminés (assainissement, voirie et espaces verts). Il indique que les travaux et la commercialisation des lots ont commencé en 2014. Le coût total des travaux est de 1 090 734 € et le montant des ventes des lots s'élève à 1 181 090 €. L'excédent est de 90 352.46 € et sera reversé au budget de la commune. Pour autant, ce budget ne comprend pas la somme investie pour l'investissement du transformateur et de l'éclairage public. Il indique que c'est une réalisation qui a apporté de la taxe foncière à la commune, de l'emploi et du dynamisme. Fabrice Longefay rappelle que ce projet a été initié sous le mandat de Joël Lefort dès 2004 et mis en œuvre sous le mandat d'Yves Mathieu sans l'aide de la communauté d'agglomération qui en a la compétence. Jean-Claude Lacroix informe que la commune devra finaliser avec l'agglomération la reprise de cette zone d'activité par cette dernière puisqu'elle a la compétence.

Il propose au conseil municipal de clore ce budget au 31/12/2020.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

8 Rapport d'activité 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau

Antoine Galland délégué au syndicat des eaux du Centre Beaujolais présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public. Il rappelle que ce service est exploité en affermage et que le délégataire est Suez. Ce syndicat regroupe 14 communes. La commune compte 715 abonnés. Il indique que des contrôles de l'eau sont faits régulièrement et que l'eau consommée est conforme. Des remplacements de canalisations se font chaque année, pour 2019, c'est un peu plus de 4 kms.

Marie-Pierre Baroux indique qu'il y a eu pour 2019, 2.4 % d'abonnés en plus mais 3.3 % de consommation d'eau en plus, ce qui veut dire que l'ensemble des communes adhérentes à ce syndicat ont consommé plus d'eau.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

9 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2019

Fabrice Longefay, Maire, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif. Il indique que la Communauté d'Agglomération gère ce service sauf pour Blacé et Saint Julien et que c'est donc la société Saur qui assure la prestation de service pour Blacé. Il y a 229 installations d'assainissement non

sur la commune de Blacé qui en compte le plus, la commune de Jassans en comptant le moins. Il informe que la CAVBS réfléchit à éventuellement intégrer les communes de Blacé et St Julien en régie directe à la fin des contrats soit fin 2022 mais cela suppose un recrutement de personnel au niveau d'agglomération. Pascal Fayolle demande s'il existe toujours des aides pour les particuliers qui souhaitent se mettre aux normes. Fabrice Longefay lui répond que non car l'agence de l'eau a décidé de ne plus aider les particuliers. Pour autant, 33 installations de Blacé ont pu profiter des subventions dernièrement et que même si l'agence de l'eau s'est désengagée, l'agglomération a compensé en versant elle-même les subventions qui avaient été promises par cette organisme. Sur Blacé, le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 21 %.

Pascal Fayolle demande si l'assainissement collectif va être développé sur la commune. Fabrice Longefay répond que non car l'Etat ne souhaite plus d'extension de réseaux d'assainissement collectif car les stations autonomes individuelles sont maintenant aussi performantes. Fabrice Longefay rappelle que lors du transfert de la compétence assainissement à l'agglomération en 2014, l'excédent de ce budget (près d'un million d'euros) a également été transféré à cette dernière. La station de Blacé n'est plus conforme et la CAVBS étudie quatre projets pour traiter les eaux usées de Blacé.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

10 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2019

Sébastien Large, adjoint, présente ce rapport. Il informe que ce service est géré par la Communauté d'agglomération. Il y a au 31/12/2018, 480 abonnés sur la commune et au 31/12/2019, 485 (la différence est due aux nouvelles constructions). Un volume de 49 220 m³ a été facturé en 2018 et 52 965 m³ en 2019 soit une augmentation de 7.6 %. Le linéaire de réseaux de collecte est de 15.94 kms sur la commune. Il indique que la station d'épuration a une capacité de 1800 Equivalent Habitants. La quantité de boues produite est de 5.5 tMS (tonne matière sèche) en 2018 et de 5.8 tMS en 2019. Le contrat d'affermage avec Suez s'est terminé en 2019 et c'est la SAUR qui a été retenue. En 2020, il n'y a plus de part pour le délégataire puisque c'est maintenant une prestation de service et que la SAUR est rémunérée directement par l'agglomération. Il informe que le coût pour une consommation d'eau de 120 m³ est de :

- 313.68 € en 2019 soit 2.61 €/m³
- 320.54 € en 2020 soit 2.67 €/m³

Pour info, le prix au m³ était d'environ 2.45 € en 2011.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

11 Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets - Année 2019

Sandrine Ballu adjointe présente ce rapport. Le syndicat SYTRAIVAL assure le traitement et l'incinération des ordures ménagères, le tri de la collecte sélective, du verre, le compostage de déchets verts, le recyclage des déchets inertes. La collecte des sacs jaunes représente 32 kgs par habitant pour le secteur Vauxonne dont la commune fait partie, pour le verre cela représente 46 kgs par habitant pour le milieu rural et 21 kgs pour le milieu urbain. Il y a eu une déchèterie mobile sur deux communes : Le Perréon et Lacenas. Les ambassadrices du tri ont réalisé des interventions en milieu scolaire afin de sensibiliser les enfants au tri. Le calendrier de collecte des sacs jaunes n'est plus imprimé par l'agglomération pour des soucis d'économies et d'écologie. Pour Blacé, le calendrier sera mis sur Panneau pocket, le site internet, la page Facebook de la commune. Il sera toutefois possible d'avoir les dates de collecte auprès du secrétariat pour les personnes qui n'ont pas internet ou qui ne peuvent pas imprimer. Sébastien Large indique que 35 % des bacs sur l'ensemble de l'agglomération sont volés ou brûlés. Fabrice Longefay répond que l'agglomération avait émis l'idée de poubelles enterrées mais le coût est très élevé et cette idée a été repoussée.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Questions diverses :

GEOPARC :

Fabrice Longefay, Maire, informe le conseil municipal que le syndicat mixte du Beaujolais demande un élu référent « Géoparc Beaujolais ». Il rappelle que le Beaujolais est labellisé « Géoparc mondial UNESCO » depuis 2018 pour la richesse de son patrimoine géologique. Le renouvellement de ce label se fera prochainement et que la personne référente sera le relais privilégié du Syndicat Mixte du Beaujolais. Sandrine Ballu se propose d'être l'interlocutrice de la commune pour le Géoparc.

Remerciements :

Fabrice Longefay Maire, informe le conseil municipal que le RASED, les associations du Tennis Club, de l'association des Familles et du football club ont remercié la commune pour la subvention versée.

Finances :

Jean-Claude Lacroix, adjoint aux finances, informe le conseil municipal que la commission travaille à la préparation du budget 2021 et qu'il a réitéré la demande du Maire à chaque commission d'élaborer un plan sur l'ensemble du mandat et de définir les projets souhaités.

Travaux :

Jean-Claude Lacroix, adjoint aux travaux, informe l'assemblée que la réception concernant les travaux de l'école maternelle et du restaurant scolaire a été faite, que des réserves ont été faites sur certains lots et que celles-ci doivent être levées pour le 18 décembre 2020. Il indique qu'un organigramme des clés a été fait sur ce bâtiment et que le but est de l'étendre au fil des années sur l'ensemble des bâtiments communaux. Les serrures de l'ancien local pompiers et du portillon de l'école maternelle devant être changées rapidement, elles seront remplacées de façon à respecter l'organigramme mis en place.

Personnel Communal :

Jean-Claude Lacroix, adjoint, informe que Monsieur Anthony Gillibert, adjoint technique depuis un an, n'a pas souhaité reconduire son contrat. Une annonce de recrutement a été faite au Centre de Gestion, aux communes environnantes et sur la page Facebook de la commune. Il rappelle qu'Armand Monfray adjoint technique à 19h par semaine cessera son activité au 31/12/20. Pour des raisons de praticité, il indique qu'il serait bien que les deux personnes qui vont être recrutées commencent en même temps début janvier. Un inventaire de tout le matériel mis à disposition au hangar communal est prévu ainsi qu'un nettoyage du hangar.

Culture :

Charlotte Socié, adjointe, indique qu'en raison de la crise sanitaire, le spectacle « bout de ficelle » prévu le 23 décembre est annulé. Elle informe que la bibliothèque a pu rouvrir dans le respect des règles sanitaires.

Ecoles :

Charlotte Socié, adjointe aux affaires scolaires, informe qu'il y a des problèmes de bagarre et d'harcèlement à l'école élémentaire pendant la pause méridienne. Les parents et les enfants concernés seront convoqués par la commission et la possibilité d'exclure des enfants de la cantine sera envisagée. En effet, elle rappelle que les services périscolaires de la garderie et de la cantine sont des services facultatifs mis en place par la commune pour aider les parents.

Elle indique que des purificateurs d'air seront subventionnés à hauteur de 80 % par la Région à raison d'un par école et la TVA sera récupérée. Deux purificateurs ont été commandés par la commune.

Communication :

Alexandra Ribeiro Dias, adjointe, indique que la page Facebook a 426 abonnés et que Panneau Pocket a été téléchargé 610 fois. Le bulletin municipal sera prêt pour le 18 décembre 2020. Afin de retrouver un peu de magie en cette période de crise sanitaire, il a été proposé sur la page Facebook de la commune que les habitants de la commune puissent partager des photos de leurs illuminations.

Alexandra Ribero Dias indique que dans le cadre de la stérilisation des chats errants, la commune va acquérir deux nasses à 29 € HT l'une, pour capturer les chats car les nasses prêtées par la SPA ne sont pas pratiques.

Urbanisme :

Sébastien Large, adjoint, informe que certains dossiers d'urbanisme traités en commission sont parfois compliqués mais que l'équipe fait de son mieux. Il indique que la commission continue à travailler sur l'éclairage public de la commune.

Environnement :

Sandrine Ballu, adjointe, informe que la commission travaille sur un questionnaire qui sera soumis aux habitants concernant éventuellement des aides communales pour l'achat d'un vélo électrique.

CCAS :

Sandrine Ballu, vice-Présidente, indique que durant le confinement des appels téléphoniques réguliers ont été passés auprès des personnes âgées de notre commune afin de s'assurer que tout allait bien.

Divers :

Fabrice Longefay, Maire, informe le conseil municipal que l'EHPAD Courajod a signé la vente de la Résidence des Platanes à la Maison de Blandine pour un montant de 3 100 000 € ce lundi 7 décembre. De nombreux conseillers municipaux se joignent à lui pour regretter la perte d'une partie financière importante de la dotation de Madame Courajod suite aux injonctions de l'ARS et du département.

Jean-Claude Lacroix demande s'il peut intégrer la commission finances de la CAVBS. Fabrice Longefay lui indique que ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Alexandra Ribeiro Dias indique que plusieurs communes ont élu des suppléants aux commissions de l'agglomération contrairement à notre commune. Fabrice Longefay lui répond qu'effectivement cela a été fait par quelques communes mais que, comme expliqué lors du vote en conseil communautaire et en conseil municipal, ce n'était pas ce qui avait été demandé par le président de la CAVBS qui propose un système bien plus souple : un titulaire peut se faire remplacer par un élu de son choix en cas d'empêchement.

Prochain conseil municipal :

21/01/21

La séance est levée à 21h30